



# La connexion LO

**Janvier 2025**

Dans ce numéro :

- Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles
- Exercice annuel des Bilans sur les langues officielles
- Vérification et évaluation
- Le Réseau des coordonnateurs 41 a changé de nom
- Adhérez au groupe du Réseau des personnes responsables de la partie VII de la Loi sur les langues officielles sur GCcollab !
- L'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022
- Pleins feux sur les outils du Cadre de formation en seconde langue officielle : Parcours d'apprentissage pour le maintien des acquis
- Pleins feux sur les outils pour le rehaussement des profils linguistiques des postes de supervision en régions bilingues
- Mise à jour de la Foire aux questions sur l'Exemption de satisfaire aux exigences concernant la compétence en matière de langues officielles
- La Suisse et le Canada célèbrent ensemble le bilinguisme
- Projet pilote de Patrimoine Canadien « Calendrier des consultations sur les langues officielles » sur la plateforme GCcollab
- Le Bureau de la traduction, votre complice depuis 90 ans
- Ateliers sur les langues officielles pour les fonctionnaires fédéraux

## Manchettes

### **Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles (ERAR)**

#### **Bureaux assujettis aux règles dites automatiques**

Dans le cadre de l'ERAR, le Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (CELO-SCT) a publié au cours de la période du 7 au 11 octobre 2024 la mise à jour de la liste des bureaux assujettis aux règles automatiques dans [Burolis](#) — l'interface du Système pour les obligations en langues officielles (SOLO) destinée au public et où ce dernier peut obtenir des renseignements sur les bureaux offrant des services en français, en anglais ou dans les deux langues officielles.

Par conséquent, **l'échéance d'un an accordée aux bureaux assujettis aux règles dites automatiques pour mettre en œuvre leurs nouvelles obligations linguistiques a débuté depuis le 11 octobre 2024.**

La [Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services](#) (la Directive) prescrit :

- Dans le cas des bureaux nouvellement désignés bilingues : un maximum d'un an pour mettre en œuvre les mesures nécessaires pour remplir leurs obligations linguistiques.
- Dans le cas des bureaux nouvellement désignés unilingues (qui ne sont plus tenus d'offrir des services dans les deux langues officielles) : un maximum d'un an pour informer la population minoritaire desservie de la date à laquelle les

services bilingues ne seront plus offerts et de l'endroit où elle peut recevoir des services dans la langue officielle de son choix.

**Les institutions auront donc jusqu'au 11 octobre 2025 pour mettre en œuvre les exigences de la Directive pour les bureaux assujettis aux règles dites automatiques** le cas échéant. Une fois les échéances prescrites par la Directive écoulées, l'exercice des bilans annuels sera l'outil utilisé par le CELO-SCT pour vérifier la conformité.

La [Politique sur les langues officielles](#) et la [Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#) fournissent plus de détails pour la mise en œuvre en matière de bilinguisme au sein de votre institution.

#### **Prochaines étapes :**

- Le CELO-SCT effectue présentement la vérification des aires de service et des résultats des consultations soumis par les institutions dans SOLO.
- Selon les échéances, les institutions devaient avoir terminé ces tâches dans le SOLO le 27 août 2024.
- Le CELO-SCT communiquera avec les institutions concernées si des questions se posent au cours de cette vérification, le cas échéant.
- Il est prévu que les bureaux assujettis aux règles relatives aux aires de service et aux règles de proportionnalité nécessitant des consultations seront publiés dans Burolis à l'hiver 2025.
- Les institutions seront informées à l'avance de la date de publication, une fois cette dernière établie.

À titre de rappel, l'ERAR est une obligation législative entreprise tous les 10 ans qui a pour objectif de confirmer lesquels des bureaux fédéraux doivent communiquer avec le public et lui offrir des services en français, en anglais ou dans les deux langues officielles. L'exercice se fait en réappliquant les règles du Règlement avec les données du dernier recensement à l'aide de SOLO.

Pour toutes questions sur l'ERAR, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : [info-ollo@tbs-sct.gc.ca](mailto:info-ollo@tbs-sct.gc.ca).

### **Exercice annuel des Bilans sur les langues officielles : quelques rappels pour l'exercice de 2024-2025**

L'exercice 2023-2024 des Bilans sur des langues officielles a été une année de transition pour le SCT, marquée par de nombreux changements. Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier toutes les institutions fédérales pour votre participation et votre soutien.

Les institutions fédérales qui devaient soumettre un Bilan sur les langues officielles en 2023-2024 ont été invitées à une séance post-mortem qui s'est tenue le 28 novembre 2024, au cours de laquelle nous avons recueilli des commentaires sur leur expérience. Ces commentaires ont été très utiles pour nous aider à nous adapter et à nous préparer à offrir une meilleure expérience l'année prochaine.

Alors que nous nous préparons pour l'exercice 2024-2025 des Bilans sur les langues officielles, nous aimerions vous rappeler que, dans le cadre des responsabilités renforcées du SCT reflétées dans la *Loi sur les langues officielles* modernisée, la méthodologie des Bilans sur les langues officielles comprend maintenant un cycle de deux ans, sauf pour les quelque 30 institutions fédérales tenues de soumettre un Bilan sur les langues officielles à chaque année. La période 2024-2025 marquera la fin du nouveau cycle de deux ans.

Les institutions qui devront soumettre un Bilan sur les langues officielles en 2024-2025 seront invitées à participer à une séance d'information au cours de l'hiver 2025. En visitant notre page sur [la surveillance et reddition de comptes](#) et la [Liste : Cycle 2023-2025](#), vous pourrez vérifier si votre institution fédérale devra soumettre un Bilan sur les langues officielles pour 2024-2025.

Notre page sur [la surveillance et reddition de comptes](#) sera mise à jour au cours de l'hiver avec des nouvelles et des mises à jour, alors restez à l'affût !

## Vérification et évaluation

Nouveauté cette année !

La *Loi sur les langues officielles* modernisée renforce les responsabilités du SCT en matière de **surveillance**, de **vérification** et d'**évaluation** des langues officielles. Cela signifie que l'exercice de surveiller la conformité des langues officielles au sein des institutions fédérales est maintenant obligatoire en plus d'en faire la vérification, et le SCT doit désormais évaluer les politiques et programmes en matière de langues officielles.

Le SCT travaille actuellement à la mise en place des étapes nécessaires à la réalisation d'un processus de vérification et d'évaluation, notamment à la suite de l'analyse des Bilans sur les langues officielles 2023-2024. Des outils de communication sont en cours d'élaboration et seront présentés aux institutions fédérales cet hiver.

Une invitation spéciale sera envoyée aux personnes responsables des langues officielles et aux personnes responsables de la partie VII au sein des institutions fédérales afin de participer à une séance d'information à ce sujet et pour réserver la date. Nous vous encourageons à consulter notre page sur [la surveillance et reddition de comptes](#) pour obtenir des nouvelles et des mises à jour.

Si vous avez des questions sur la reddition de comptes, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante : [OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca](mailto:OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca).

## Le Réseau des coordonnateurs 41 a changé de nom

Nous sommes ravis d'annoncer qu'à la suite d'un processus de consultation, la communauté de pratique des personnes responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, communément connue sous le nom de "réseau des coordonnateurs 41" a un tout nouveau nom, plus court et plus inclusif !

58 % d'entre vous ont voté pour que le nom de cette communauté de pratique soit désormais **personnes responsables de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, PRP7** en abrégé.

N'hésitez pas à utiliser cette nouvelle appellation dans vos communications, événements et discussions.

Merci à tous ceux et celles qui ont participé et partagé leurs idées sur le sujet, votre enthousiasme et votre collaboration ont rendu cela possible.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [olceinformationcelo@tbs-sct.gc.ca](mailto:olceinformationcelo@tbs-sct.gc.ca).

## Adhérez au groupe du Réseau des personnes responsables de la partie VII de la Loi sur les langues officielles sur GCcollab !

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à adhérer à cette page dédiée aux personnes responsables de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* !

Nous espérons que cet espace collaboratif vous incitera à réseauter avec vos collègues et à partager les meilleures pratiques liées à la partie VII. Nous vous encourageons à poser des questions et à lancer des discussions sur vos défis et vos pratiques.

Pour demander l'adhésion au groupe, accédez à votre compte en ligne GCcollab ou créez un compte ici : <https://gccollab.ca/splash/>. Recherchez le groupe <**Réseau des personnes responsables de la partie VII de la Loi sur les langues officielles**> et

demandez de vous y joindre. Une fois que nous aurons reçu votre demande, nous l'accepterons et vous pourrez entamer des discussions et réseauter avec d'autres PRP7.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [olceinformationcelo@tbs-sct.gc.ca](mailto:olceinformationcelo@tbs-sct.gc.ca).

## L'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022

Le 16 décembre 2024, Statistique Canada a diffusé les premiers [résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022](#).

Réalisée en 2022, cette enquête a été menée afin d'éclairer divers aspects de la situation des populations de langue anglaise au Québec et des populations de langue française dans les autres provinces et les capitales des territoires du Canada. L'enquête précédente sur ces populations avait été réalisée en 2006.

Parmi la vingtaine de thèmes abordés dans le cadre de l'enquête figurent notamment le continuum scolaire; les services à la petite enfance; l'accès aux services de santé et gouvernementaux dans la langue officielle minoritaire; la participation à des spectacles ou à des événements artistiques dans la langue officielle minoritaire; les langues utilisées lors de la consultation des médias et d'autres activités culturelles; la vitalité perçue de la langue officielle minoritaire au sein des communautés; les pratiques linguistiques à la maison, au travail et dans l'espace public ainsi que l'insécurité et la discrimination linguistique.

Ces résultats serviront notamment à l'élaboration de politiques, de programmes et de services en matière de langues officielles au Canada ainsi qu'à appuyer la [Loi sur les langues officielles](#) et la mise en œuvre du [Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration](#). Ils seront aussi utiles aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et aux divers intervenants dans ce domaine.

Voici les liens pour accéder aux divers produits de diffusion.

### Les infographies

[L'instruction dans la langue officielle minoritaire : intentions des parents pour leurs enfants.](#)

[Accès aux services dans la langue officielle minoritaire au Canada](#)

### Le rapport

[Situation des populations de langue anglaise au Québec et de langue française au Canada hors Québec : résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022](#)

Bonne lecture!

## Boîte à outils

### **Pleins feux sur les outils du Cadre de formation en seconde langue officielle : Parcours d'apprentissage pour le maintien des acquis**



Votre institution cherche-t-elle des outils et des ressources pour appuyer ses fonctionnaires dans le maintien de leurs acquis linguistiques ?

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a lancé le Cadre de formation linguistique pour appuyer la formation en

seconde langue officielle destinée à l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Le cadre comprend entre autres un carnet de bord qui propose **un parcours d'apprentissage pour le maintien des acquis**. Après avoir atteint des niveaux de

compétence nouveaux ou renouvelés, il est important d'en assurer le maintien en utilisant la seconde langue officielle. Ce parcours d'apprentissage propose quelques bonnes pratiques et stratégies pour maintenir et même améliorer les compétences dans la seconde langue officielle.

Pour en savoir plus sur le [Carnet de bord](#) et d'autres outils de formation en seconde langue officielle, consultez le [Carrefour de la formation linguistique](#).

N'hésitez pas à promouvoir cet outil au sein de vos institutions !

## **Pleins feux sur les outils pour le rehaussement des profils linguistiques des postes de supervision en régions bilingues**

En septembre 2024, la présidente du Conseil du Trésor a approuvé la proposition de rehausser les [exigences minimales de compétence en langue seconde pour les postes bilingues responsables de la supervision d'employés occupant des postes dans des régions bilingues](#) du niveau BBB à CBC, ou à un niveau équivalent pour les institutions qui ne sont pas tenues d'utiliser les [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#).

Différents outils pour appuyer les institutions dans la mise en œuvre de ce changement de politique sont disponibles sur la page GCwiki du Centre d'excellence en langues officielles. Ils comprennent [un document d'orientation](#), [un document de foire aux questions](#), [ainsi que des messages clés et des exemples de courriels](#) pour aider les institutions à communiquer le changement de politique à l'interne.

Nous vous encourageons également à vous tourner vers le [Carrefour de la formation linguistique](#) pour obtenir des outils et des ressources à l'appui de l'apprentissage et du maintien de la seconde langue officielle. Le carrefour comprend des [lignes directrices](#), lancées en juin 2024, visant à aider les institutions fédérales à offrir un accès équitable à la formation linguistique à tous les employés qui souhaitent perfectionner ou maintenir leurs compétences dans la seconde langue officielle.

## **Mise à jour de la Foire aux questions sur l'Exemption de satisfaire aux exigences concernant la compétence en matière de langues officielles**

La Commission de la fonction publique (CFP) a mis à jour son produit d'orientation sur l'[Exemption de satisfaire aux exigences concernant la compétence en matière de langues officielles - Foire aux questions](#). Cette mise à jour introduit une nouvelle question (#1.4) qui fournit des précisions supplémentaires sur les exemptions applicables aux postes EX-02 à EX-05 (ou équivalents) lorsque l'administrateur général ou la personne subdéléguée envisagent une nomination non-impérative.

Nous vous invitons à partager cette information avec les gestionnaires d'embauche et les collègues de votre organisation qui pourraient être intéressés.

## **Communauté**

### **La Suisse et le Canada ont célébré le plurilinguisme**

Le plurilinguisme y compris le bilinguisme fait partie de l'ADN de la Suisse et du Canada et représente un atout politique, social, économique et culturel pour les deux pays. Ces différentes composantes ont été débattues le 7 novembre dernier à Berne, en présence d'environ deux cents participants suisses et canadiens.

Sous la direction de la Déléguée fédérale au plurilinguisme, Nicoletta Mariolini, et du Directeur exécutif du Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Carsten Quell, des experts et des cadres des administrations des deux pays ont échangé, sur place et par vidéo-conférence, sur les enjeux du plurilinguisme, les bonnes pratiques et les stratégies en vigueur ou à venir.

Une conférence sur la valeur du plurilinguisme du Professeur François Grin (Université de Genève) et sa participation à une table ronde avec le Professeur Jérémie Séror (Université de Ottawa) ont permis de mettre en lumière les approches culturelles différentes entre la Suisse et le Canada, soulignant le rôle important des universités dans la promotion du bilinguisme.

Lors d'une table-ronde, des hauts fonctionnaires des administrations fédérales suisse et canadienne ont mis en avant l'importance du rôle des administrations publiques à chaque étape des politiques de bilinguisme, de la stratégie à la mise en œuvre.

Les ambassadeurs Olaf Kjelsen pour la Suisse et Patrick Wittmann pour le Canada ainsi que la sous-ministre adjointe principale du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Vidya Shankar Narayan, ont salué l'importance de la collaboration durable et fructueuse entre les deux pays. La volonté des deux pays de poursuivre ce dialogue constructif a été applaudie.

Visionnez la conférence [ici](#).

## **Projet pilote de Patrimoine Canadien « Calendrier des consultations sur les langues officielles » sur la plateforme GCcollab**

**À titre de rappel –** Nos collègues de Patrimoine canadien ont lancé une nouvelle initiative et ont besoin de vos contributions !

Il s'agit d'une [plateforme](#) qui servira de lieu centralisé pour que les institutions fédérales et les organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) puissent planifier ensemble de manière efficace et efficiente. Ce calendrier évolutif aidera les institutions fédérales et les parties prenantes des CLOSM à planifier et à préparer ces événements.

Vous êtes donc encouragés à fournir les activités de dialogue, de consultation et d'engagement communautaire prévues par votre institution pour l'année en cours, et au-delà, avant la fin février. Un [guide d'utilisation](#) a été créé pour vous permettre d'ajouter facilement de nouvelles entrées.

Pour toute question ou demande d'information concernant cette initiative, veuillez contacter nos collègues de Patrimoine canadien à l'adresse suivante :  
[parteviicollaborationpartvii@pch.gc.ca](mailto:parteviicollaborationpartvii@pch.gc.ca)

## **Le Bureau de la traduction, votre complice depuis 90 ans**



Vous savez déjà que le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada est à votre disposition pour vos besoins linguistiques dans [1001 langues](#). Que vous travaillez au Parlement, dans un ministère ou un organisme, dans un tribunal fédéral ou même dans une entreprise privée ayant un contrat avec le gouvernement, le Bureau peut vous aider.

Mais savez-vous que le Bureau de la traduction, c'est bien plus que des services de traduction et d'interprétation?

- **Perfectionnement linguistique** – Vous êtes à la recherche de conseils spécialisés en révision ou en rédaction? Faites appel à l'équipe de formation du Bureau! Consultez le [répertoire des cours du Bureau](#), et [inscrivez-vous dès maintenant](#).
- **Écriture inclusive** – Vous voulez en savoir plus sur les pratiques et astuces pour rendre vos textes inclusifs? Visionnez la [Vidéo sur l'écriture inclusive](#) préparée par le Portail linguistique du Canada! N'hésitez pas non plus à [demander au Bureau de réviser vos textes](#) selon les principes de l'écriture inclusive.

- **Services terminologiques** — Vous connaissez et utilisez sûrement déjà ***TERMIUM Plus®*** et les nombreux **lexiques et vocabulaires** du Bureau. Mais savez-vous que vous pouvez aussi demander au Bureau de faire des recherches ponctuelles pour trouver des équivalents que vous cherchez ou encore lui proposer de participer à vos projets terminologiques, notamment à des travaux de comités de terminologie ou à la création de lexiques? Il vous suffit d'[écrire au Bureau](#) et ses terminologues se mettront à votre service!
- Le Bureau peut également vous aider à **préparer et corriger des examens** pour évaluer les capacités de rédaction et de révision lors de vos processus de sélection. Il peut aussi **déterminer la qualité** de documents traduits, révisés ou rédigés en français ou en anglais. N'hésitez pas à communiquer avec notre équipe d'évaluation au [Développement professionnel](#).

Depuis 90 ans, le Bureau conjugue passé et présent pour mieux se tourner vers l'avenir et embrasser les nouvelles technologies afin d'offrir l'excellence en services linguistiques.

Prenez un moment pour redécouvrir les ressources et les outils du Bureau de la traduction et même mettre vos connaissances à l'épreuve grâce au questionnaire [Célébrons les 90 ans du Bureau de la traduction](#).

## Ateliers sur les langues officielles pour les fonctionnaires fédéraux

Entre le 6 février et le 27 mai 2025, le Commissariat aux langues officielles vous offre gratuitement une série de 26 ateliers conçus pour vous aider à mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles* dans votre organisation. Voici un aperçu de ce qui vous attend :



- Un survol de la *Loi sur les langues officielles*
- Une offre active efficace
- De bonnes pratiques pour tenir des réunions bilingues
- Des astuces pour lutter contre l'insécurité linguistique
- Comment déterminer les exigences linguistiques des postes lors des processus de dotation

Vous pouvez vous inscrire en [cliquant ici](#).



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, janvier 2025.  
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à [OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca](mailto:OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca)

[Read the English version](#)